

Les juges de la CEDH sont-ils des lâches ?

écrit par Edmond le Tigre | 7 novembre 2018



Le 25 Octobre 2018 la Cour Européenne des Droits de l'Homme jugeait que la condamnation de Mme Élisabeth Sabaditsch-Wolff par un tribunal autrichien pour avoir **menacé la paix religieuse** ne violait pas l'article 10 (liberté d'expression) de la Convention européenne des droits de l'homme". Autrement dit la CEDH approuve la réintroduction par les tribunaux autrichiens du délit de blasphème en Europe.

Le 28/10, j'écrivis à chacun des juges de la CEDH une lettre [cour europeenne lettre](#) accompagnée d'une analyse de l'arrêté de jugement [cour europeenne des droits de l'homme](#), où je marquais en gras les pseudos-arguments, les erreurs et les faussetés évidentes, démontrant ainsi qu'il s'agissait bien d'une restauration du délit de blasphème qui a pourtant été aboli dans toute l'Europe.

À ce jour (Mardi 6 Novembre 2018) pas un seul de ces juges n'a osé me répondre.

Quand on voit les crimes produits par le délit de blaphème (Asia Bibi, condamnée à mort pour avoir bu dans une tasse utilisée par les musulmans, acquittée récemment après avoir passé 8 ans en prison en confinement solitaire et qui risque à

chaque moment d'être assassinée par des foules hurlantes), quand on voit ces crimes, on ne peut qu'être choqué, indigné et bouleversé par ce jugement de la CEDH. Le délit de blasphème ne doit pas être restauré!

Mesdames, Messieurs les juges, reprenez-vous et renvoyez votre jugement à la Grande Chambre de la Cour: **Le délit de blasphème n'a pas sa place en Europe!**

Je vais envoyer cette seconde lettre à chacun des juges de la CEDH: **Angelika Nußberger (Allemagne), présidente, André Potocki (France), Síofra O'Leary (Irlande), Mārtiņš Mits (Lettonie), Gabriele Kucsko-Stadlmayer (Autriche), Lətif Hüseyinov (Azerbaïdjan), Lado Chanturia (Géorgie), ainsi que de Claudia Westerdiek, greffière de section.**